Communauté
d'Agglomération Paris-Saclay

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

N° 26-05-27 -PV
PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2026

COMMUNE DE VILLIERS-LE-BACLE
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2026
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, formé de 15 conseillers en exercice, légalement convoqué le 22 mai 2026 s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence assurée par le Maire, Bertrand BILLON,

Le président de séance procède à l'appel des conseillers :

Prénom et Nom	Qualité	Présence	Pouvoir donné à
Bertrand BILLON	Maire	Présent	
Marianne GAULHET	Adjointe au maire	Présente	
Luc COYETTE	Adjoint au maire	Présent	
Fatima BAKHTI	Adjointe au maire	Présente	
Jérémy FERRAND	Adjoint au maire	Présent	
Éric TRAN	Conseiller municipal	Présent	
Sylvaine GASPARINI	Conseillère municipale	Présente	
Stéphane GIBOUIN	Conseiller municipal	Présent	
Flore LARDANT	Conseillère municipale	Présente	
Amandine EYMARD	Conseillère municipale	Présente	
Ludwig VANDEWEGHE	Conseiller municipal	Présent	
Eléonore PERES	Conseillère municipale	Présente	
Rémy GRÜNBLATT	Conseiller municipal	Présent	
Nadia MAQUET	Conseillère municipale	Présente	
Guillaume VALOIS	Conseiller municipal	Présent	

Constatant que le quorum est atteint, il ouvre la séance.

Luc COYETTE est désigné secrétaire de séance, ce qu'il accepte.

Bertrand BILLON rappelle l'agenda de la séance.

Intervention de Nadia Maquet en début de séance :

Nadia MAQUET signale que son adresse électronique ainsi que celle de Guillaume VALOIS ont été désactivées de manière unilatérale, sans information préalable, sans concertation et sans délai de prévenance.

Le maire indique avoir pris acte de cette observation. Il précise qu'il avait été convenu de mettre en place de nouvelles adresses électroniques, distinctes des précédentes, tout en conservant l'historique des messages.

Rémy GRÜNBLATT signale la suppression de certains fichiers de travail et précise que le changement d'adresse électronique vise principalement à renforcer la sécurité des données.

Approbation du PV du CM du 29/04/2026 :

Le conseil municipal approuve, avec 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, le procès-verbal du conseil municipal du 29/04/2026.

DELIBERATION 2026-05-27-01 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2026. ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° DEL 2026-04-29-08, CORRECTION DU MONTANT DE LA SUBVENTION ACCORDE A L'ASVLB

Le Conseil Municipal,
sur rapport de Luc COYETTE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans les relations avec les administrations, et notamment son article 10 ;

VU le décret n°2011-495 du 6 juin 2001 fixant à 23 000 € le seuil au-dessus duquel une convention doit être conclue avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant, le versement, et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ;

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant des subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat ;
Vu le budget primitif de l'exercice 2026 ;

VU les dossiers des demandes de subventions formulées par les associations ;

CONSIDERANT la nécessité de soutenir toutes les associations actives sur la commune ;

VU la délibération n°2026-04-29-08 du 29 avril 2026 relative aux subventions aux associations pour 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'une erreur matérielle affecte le montant de la subvention attribuée à l'ASVLB figurant dans ladite délibération et qu'il convient de la rectifier ;

après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DIT que La délibération n°2026-04-29-08 du 29 avril 2026 est annulée et remplacée par la présente délibération,

FIXE les montants de subventions 2026 suivants :

ASSOCIATIONS	MONTANT
ASVLB	7 813,00 €
FORTISSIMO	4 500,00 €
3ème AGE	7 000,00 €
AHV	4 500,00 €
Jardins familiaux	1 000,00 €
Enfants de la Rigole	1 080,00 €
VITE	1 100,00 €
Fil en t'autre	200,00 €
Amis de la ferme du Bel Air	4 000,00 €

DIT que ces subventions, ainsi que la demande de l'ASVLB au titre de la section gymnastique, portant sur l'acquisition par la commune de matériel de gymnastique pour un montant de 5 000 € (pistes d'évolution, balles de pilates, poids adultes) sont prévues au budget primitif 2026,

DIT qu'une subvention exceptionnelle complémentaire de 4 650 € destinée à l'acquisition exclusive d'un moteur de bateau pour la section plongée est inscrite au budget primitif 2026 et sera versée à l'ASVLB sur présentation de la facture d'achat dudit moteur, dans la limite du montant effectivement acquitté.

Commentaires :

Pas de commentaires.

DELIBERATION 2026-05-27-02 : PARTICIPATION COMMUNALE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Le Conseil Municipal,
sur rapport de Luc COYETTE

CONSIDERANT que les transports scolaires à destination du collège Juliette Adam à Gif sur Yvette et du collège de Buc sont organisés sur les lignes régulières d'IDFM, qui établit des cartes scolaire bus/optile pour les collégiens autorisant un aller/retour par jour d'enseignement ;

CONSIDERANT que la commune souhaite maintenir la prise en charge à 100% de la carte scolaire bus/optile ;

CONSIDERANT que les lycéens peuvent utiliser la carte Imagin'R pour rejoindre leurs établissements scolaires et que la commune souhaite maintenir le montant de sa participation fixée en 2025 ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
Avec 12 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions,

DECIDE de prendre en charge 100% de la part famille de la carte scolaire bus/optile des collégiens de la commune, qui vont au collège Juliette Adam à Gif sur Yvette et aux collèges de Buc,

DECIDE d'un remboursement de 100,00 € sur les cartes Imagin'R des lycéens de la commune,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à cette participation.

Commentaires :

Guillaume VALOIS demande à Luc COYETTE s'il dispose d'informations concernant le tarif de la carte Optile applicable à compter de septembre, le nombre de bénéficiaires potentiels éligibles au dispositif, ainsi que le coût global restant à la charge de la collectivité.

Luc Coyette répond que le prix sera proche de celui appliqué en 2025, et que la volonté des élus est de poursuivre la prise en charge du coût des cartes scolaires des collégiens.

La question de la prise en charge des cartes de transport pour les élèves scolarisés dans des collèges hors secteur, notamment les établissements internationaux ou privés, est soulevée.

Guillaume VALOIS considère qu'aucune distinction ne devrait être opérée entre les collégiens et estime que la prise en charge devrait s'appliquer à l'ensemble des collégiens, quel que soit leur établissement de scolarisation.

Jérémy FERRAND rappelle que la priorité est principalement de favoriser les collégiens fréquentant leur collège de rattachement.

Bertrand BILLON précise que la subvention sera attribuée uniquement aux élèves relevant du collège de rattachement comme lors des années précédentes.

Jérémy Ferrand indique qu'il communiquera le coût global des aides pour la prise en charge des cartes Imagin'R et Optile lors du prochain Conseil Municipal.

DELIBERATION 26-05-27-03 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA CPS AU TITRE DU SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT COMMUNAL (SIC)

Le Conseil Municipal,
Sur rapport de Luc COYETTE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5216-5 VI ;

VU la délibération N°2016-455 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay en date du 16 novembre 2016 portant sur l'adoption du pacte financier et fiscal de solidarité ;

VU la délibération N°2017-13 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay portant sur l'adoption du règlement relatif à l'octroi du soutien à l'investissement communal (SIC) ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay apporte un soutien financier aux communes membres dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement communal ;

CONSIDERANT les projets d'investissement portés par la commune au titre de l'année 2026 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de conclure une convention avec La Communauté d'Agglomération Paris- Saclay afin de préciser le périmètre des fonds de concours et les modalités de leur versement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours à conclure avec la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay pour l'attribution d'un soutien au titre du dispositif de soutien à l'investissement communal (SIC), à hauteur de 50 % du montant hors taxes des travaux restant à la charge de la commune, déduction faite de l'ensemble des subventions obtenues ;

SOCIETE	LIBELLE TRAVAUX	MONTANT HT	MONTANT TTC	SOUTIEN INVEST. COMMUNAL 50% du HT
ALUNORME	Changement porte d'accès du local commercial	7 373.90	8 848.68	3 686.95
	TOTAL	7 373.90	8 848.68	3 686.95
CHEVALIER (Tva non applicable)	Réhabilitation de la toiture de la mairie	1 800.00	1 800.00	900.00
	TOTAL	1 800,00	1 800,00	900,00
DRC BAT	Réalisation de travaux de maçonnerie à la Ferme du Bel Air	9 871.88	11 846.26	4 935.94
	TOTAL	9 871.88	11 846.26	4 935.94
CDA GROUPE BIR	Renouvellement Borne incendie	5 190.00	6 228.00	2 595.00
	TOTAL	5 190.00	6 228.00	2 595.00
DRC BAT	Rénovation de la Maison du 3ème âge	11 667.45	14 000.94	5 833.73
	TOTAL	11 667.45	14 000.94	5 833.73
NJJ GARDEN	Aménagement paysager mare chemin de l'église	6 093.70	7 312.44	3 046.85
	TOTAL	6 093.70	7 312.44	3 046.85
PROGRESS TENNIS	Restauration du terrain d'évolution	12 179.54 €	14 615.45	6 089.77
	TOTAL	**54 176.47**	**64 651.76**	**27 088.24**

Soit un montant de participation au titre du SIC de **27 088.24 €**.

AUTORISE le Maire à signer les conventions avec la Communauté d'Agglomération de Paris- Saclay.

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Commentaires :

Pas de commentaires.

DELIBERATION 2026-05-27-04 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AERODROME PARIS-SACLAY-VERSAILLES

Le Conseil Municipal,
sur rapport de Bertrand BILLON

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°85-696 du 11 juillet 1985 relative à l'urbanisme au voisinage des aérodromes ;

VU le décret n°87-341 du 21 mai 1987 relatif aux Commissions Consultatives de l'Environnement des aérodromes ;

VU le décret n°2000-127 du 16 février 2000 portant modification de la composition et du fonctionnement des commissions consultatives de l'environnement des aérodromes ;

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L571-13 et R571-70 à R571-80 ;

VU l'arrêté préfectoral n°89-339 du 28 juillet 1989 portant création de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Paris-Saclay-Versailles ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder au renouvellement des membres appartenant au collège « représentants des collectivités locales » de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Paris-Saclay-Versailles ;

CONSIDERANT que la commune de Villiers-le-Bâcle est concernée par le bruit de l'aérodrome de Toussus-le-Noble ;

CONSIDERANT l'installation du Conseil Municipal du 22 mars 2026 ;

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un ou plusieurs représentants de la commune au sein de cette commission.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
Avec 13 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions,

DESIGNE comme représentants de la Commune au sein de Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Paris-Saclay-Versailles :

Titulaire : Mme Fatima BAKHTI
Suppléant : M. Luc COYETTE

CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Commentaires :

Pas de commentaires.

DELIBERATION 2026-05-27-05 : CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF VIE CULTURELLE, SOCIALE ET EVENEMENTIEL

Le Conseil Municipal,
Sur rapport de Flore LARDANT

VU le Code Général des Collectivité Territoriales (art L2143-2) autorisant le Conseil Municipal à créer des comités consultatifs sur tout sujet d'intérêt communal,
CONSIDERANT la volonté de la commune de dynamiser la vie locale et culturelle,
CONSIDERANT la volonté de la commune de favoriser échanges et concertations entre habitant·e·s et acteurs culturels autour :

- De la programmation culturelle communale,
- De l'organisation d'évènements pour tous les publics,
- Des évènements festifs et culturels,
- D'initiatives amenant à dynamiser la vie locale.

CONSIDERANT les candidatures des élus Mme Flore LARDANT et Mme Marianne GAULHET ;

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,
Avec 13 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions,

DECIDE la création du Comité Consultatif **VIE CULTURELLE, SOCIALE ET EVENEMENTIEL,** avec pour objectifs :

- Reconnaître et structurer l'implication des bénévoles dans la programmation et l'organisation des évènements locaux et culturels, notamment la fête du village,
- Développer la culture et les moments de partage sur la commune,
- Mettre en synergie des projets à l'échelle du territoire et favoriser des échanges avec des partenaires proches (communes limitrophes, scènes locales...),
- Encourager et soutenir les projets et animations culturelles.

DESIGNE Mme Flore Lardant, élue déléguée en charge de la vie culturelle, sociale et événementiel, pour présider le comité,

DIT que ce comité se réunira au minimum une fois par trimestre sous la présidence de Flore Lardant,
DIT qu'un appel à candidature auprès des habitant·e·s de Villiers-le-Bâcle sera lancé afin d'avoir dans le comité des élu·e·s et non-élu·e·s ;
DIT qu'un·e vice-président·e du comité sera nommé·e par ses membres non-élu·e·s au plus tard lors de la première réunion du comité consultatif. L'inclusion de candidat·e·s non-élu·e·s n'est pas limitée dans le temps. Un appel à candidature annuel sera organisé par le président et permettra l'ouverture à de nouveaux membres.
DIT que les membres non-élu·e·s devront signer la charte du "Faire Ensemble", condition préalable à leur participation aux travaux des comités.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Commentaires :

Pas de commentaires.

Marianne GAULHET présente la Charte (annexée au présent PV) sur laquelle repose la création des 4 comités consultatifs.

Guillaume VALOIS souhaite que le Conseil municipal soit régulièrement informé des travaux des différentes commissions.

Il sollicite par ailleurs des précisions sur le point 7 de la charte, relatif à la non-diffusion d'informations sensibles.

Bertrand BILLON indique qu'un processus de transparence sera mis en place. Les comptes rendus seront diffusés à la fréquence des comités lorsqu'ils se réuniront. Des échanges et points réguliers sur l'avancée de ces comités seront organisés avec les élus concernés, et, lors des conseils municipaux.

Jérémy FERRAND précise qu'un point d'actualité sera intégré à chaque Conseil municipal afin de présenter les principaux sujets abordés au sein des comités.

Marianne GAULHET indique, en réponse à l'interrogation de Guillaume VALOIS sur le point 7 de la charte, que les élus concernés sont responsables de son application et contribueront à la faire évoluer si nécessaire.

Rémy GRÜNBLATT informe qu'un nouveau règlement intérieur sera adopté prochainement visant à préciser le fonctionnement du Conseil municipal avec les comités consultatifs.

DELIBERATION 2026-05-27-06 : CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF PATRIMOINE ET CULTURE

Le Conseil Municipal,
sur rapport de Luc COYETTE

VU le Code Général des Collectivité Territoriales (art. L2143-2) autorisant le Conseil Municipal à créer des comités consultatifs sur tout sujet d'intérêt communal ;
CONSIDERANT le patrimoine culturel remarquable de la commune comprenant notamment :

- L'église Notre-Dame de l'Assomption du XII^{e} siècle,
- Un château du XVII^{e} siècle inscrit au titre des monuments historiques,
- La maison-atelier Foujita inscrite au titre des monuments historiques et ayant reçu le label « Maisons des Illustres ».

CONSIDERANT la volonté de la commune de mettre en valeur ce patrimoine et de transmettre la mémoire locale ;
CONSIDERANT la volonté de la commune de favoriser les échanges entre habitant·e·s autour du patrimoine et de la culture ;
CONSIDERANT les candidatures de Mme Flore LARDANT, Mme Marianne GAULHET, M. Luc COYETTE, M. Bertrand BILLON ;

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,
Avec 13 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions,

DECIDE la création du Comité Consultatif PATRIMOINE ET CULTURE, avec pour objectifs :

- Mettre en valeur les sites remarquables du village lors des Journées du Patrimoine grâce à des animations ouvertes à tous et toutes ;
- Alimenter et développer le site internet dédié à l'histoire et au patrimoine local ;
- Recueillir et préserver archives, témoignages et photographies anciennes permettant de retracer la mémoire du village ;
- Publier des articles dans le magazine *Villiers Village* pour faire découvrir anecdotes, personnages, lieux et événements marquants de la commune ;
- Rédiger à terme un ouvrage consacré à l'histoire du village et à son patrimoine ;
- Encourager les projets et animations culturelles.

DESIGNE M. Luc COYETTE, élu délégué en charge du Patrimoine et de la Culture, pour présider le comité.
DIT que ce comité se réunira au minimum une fois par trimestre sous la présidence de M. Luc COYETTE.
DIT qu'un appel à candidature auprès des habitant·e·s de Villiers-le-Bâcle et personnes impliquées dans la valorisation et préservation de la culture et du patrimoine du village sera lancé afin d'avoir dans le comité des élu·e·s et non-élu·e·s. L'inclusion de nouveaux membres n'est pas limitée dans le temps. Un appel à candidature annuel sera organisé par le président et permettra l'ouverture à de nouveaux membres.
DIT qu'un·e vice-président·e du comité sera nommé·e par ses membres non-élu·e·s au plus tard lors de la première réunion du comité consultatif.
DIT que les membres non-élu·e·s devront signer la charte du "Faire Ensemble", condition préalable à leur participation aux travaux des comités.
AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Commentaires :

Pas de commentaires.

DELIBERATION 2026-05-27-07 : CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF URBANISME

Le Conseil Municipal,
Sur rapport de Stéphane GIBOUIN

VU le Code Général des Collectivité Territoriales (art. L2143-2) autorisant le Conseil Municipal à créer des comités consultatifs sur tout sujet d'intérêt communal ;

CONSIDERANT la volonté de la municipalité d'associer pleinement la population aux orientations et aux décisions d'aménagement ;
CONSIDERANT l'ambition de la commune d'inverser la tendance démographique et de favoriser l'accès aux logements pour les primo-accédants afin notamment de revitaliser la dynamique scolaire ;
CONSIDERANT l'ambition de préserver le cadre de vie de la commune (équilibre espaces naturels, agricoles et urbanisés) ;

CONSIDERANT les candidatures des élus M. Stéphane GIBOUIN, Mme Fatima BAKHTI, Mme Sylvaine GASPARINI, Mme Marianne GAULHET, Mme Eléonore PERES ;

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,
Avec 13 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions,

DECIDE la création du Comité Consultatif URBANISME, avec pour objectifs :

- Examiner les projets urbains structurants,
- Identifier des acteurs pertinents et des approches novatrices,
- Favoriser l'échange entre les parties prenantes (vendeurs, acquéreurs, bailleurs, promoteurs, ...),
- Donner un avis et faire des propositions sur les orientations du PLU,
- Proposer des améliorations concernant les espaces publics.

DESIGNE M. Stéphane GIBOUIN, élu délégué en charge de l'Urbanisme, pour présider le comité.
DIT que ce comité se réunira au minimum tous les trimestres, sous la présidence de M. Stéphane Gibouin.
DIT qu'un appel à candidature auprès des habitant·e.s de Villiers le Bâcle sera lancé afin d'avoir dans le comité un nombre de non-élu·e.s supérieur ou égal au nombre d'élu·e.s.
DIT qu'un·e vice-président·e du comité sera nommé par ses membres non-élus au plus tard 3 mois après la création du comité. L'inclusion de nouveaux candidats non élus n'est pas limitée dans le temps. Il revient au président d'organiser des appels à candidatures au moins une fois dans l'année dans un soucis de renouvellement et d'ouverture.
DIT que les membres non-élu·e·s devront signer la charte du "Faire Ensemble", condition préalable à leur participation aux travaux des comités.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Commentaires :

Stéphane GIBOUIN présente le comité consultatif urbanisme et son rôle.

Guillaume VALOIS indique ne pas saisir « favoriser l'échange entre partie prenante ? »

Stéphane GIBOUIN indique qu'un certain nombre d'organismes (OFS - Organisme de Foncier Solidaire, acteurs institutionnels, et autres organismes) seront consultés dans le cadre de ces comités. Le comité a vocation à promouvoir ces rencontres et à faciliter les échanges entre les différents acteurs.

Guillaume VALOIS indique que pour le comité urbanisme, il ne devrait pas y avoir d'informations sensibles, dans la mesure où celui-ci n'a pas vocation à statuer sur des cas particuliers ou individuels.

DELIBERATION 2026-05-27-08 : CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF ECOLE 2032

Le Conseil Municipal,
Sur rapport de Amandine EYMARD

VU le Code Général des Collectivité Territoriales (art. L2143-2) autorisant le Conseil Municipal à créer des comités consultatifs sur tout sujet d'intérêt communal ;
CONSIDERANT la volonté de la municipalité d'associer pleinement la population aux orientations et aux décisions concernant le bien-être des enfants et de ses usagers au sein du groupe scolaire ;
CONSIDERANT l'ambition de la commune de réaliser une rénovation globale, durable, éco-responsable et adaptée aux besoins actuels du groupe scolaire de la commune d'ici 2032 ;

CONSIDERANT la volonté d'installer une cantine scolaire de qualité, s'appuyant sur un approvisionnement local et solidaire, avec une démarche responsable, et une cuisine locale ;
CONSIDERANT les candidatures des élus Mme Amandine EYMARD, Mme Marianne GAULHET, M. Eric TRAN, M. Jérémy FERRAND ;

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,
Avec 13 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions,

DECIDE la création du Comité Consultatif Ecole 2032, avec pour objectifs de :

- Réunir toutes les parties prenantes concernées par l'école ;
- Définir l'école que nous voulons en 2032 (première étape) : recenser les besoins (incluant les accès à l'école), spécifier les fonctions, faire réaliser les plans ;
- Visiter des communes ou des projets similaires déjà mis en place pour s'en inspirer;
- Recueillir l'ensemble des documents existants : plans, documents d'exécution, diagnostics, contrôles réglementaires, commissions de sécurité... ;
- Identifier les actions nécessaires d'entreprendre à court terme sans nuire au projet global futur ;

- Définir les moyens d'y parvenir :
 - Phasage,
 - Investissements,
 - Planification,
- Participer au choix des acteurs (maître d'ouvrage, maître d'œuvre),
- Organiser, Participer au lancement et au suivi des phases successives.

DESIGNE Mme Amandine EYMARD, élue déléguée en charge des affaires scolaires, pour présider le comité.
DIT que ce comité se réunira au minimum tous les trimestres, sous la présidence de Mme Amandine EYMARD.
DIT qu'un appel à candidature auprès des habitant·e·s de Villiers-le-Bâcle sera lancé afin d'avoir dans le comité un nombre de non-élu·e·s supérieur ou égal au nombre d'élu·e·s favorisant la diversité de la représentation au sein du comité.
DIT qu'un·e vice-président·e du comité sera nommé·e par ses membres non-élus au plus tard 3 mois après la création du comité. L'inclusion de nouveaux candidats non élus n'est pas limitée dans le temps. Un appel à candidature annuel sera organisé par la présidente et permettra l'ouverture à de nouveaux membres.
DIT que les membres non-élu·e·s devront signer la charte du "Faire Ensemble", condition préalable à leur participation aux travaux des comités.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Commentaires :

Pas de commentaires.

Points d'actualité :

1- Bertrand BILLON informe de la décision de reconduire le contrat de Dan BUD au sein des services techniques pour une durée de trois ans.

2- **Syndicats SIOM et SIAVHY**

ELECTIONS SIOM

Marianne GAULHET : 1er comité d'installation. Le Président est reconduit : Jean-François VIGIER, Maire de Bures sur Yvette. Zaïme Ali BELHADJ, Maire adjoint de Saint-Aubin a été élu Vice-Président en charge du tri, du recyclage, de la valorisation et des filières REP. La commune de Villiers-le-Bâcle a convenu un accord d'alternance avec la commune de Saint-Aubin pour la vice-présidence.

Durant cette mandature, c'est donc la commune de Saint-Aubin qui assurera la vice-présidence et portera la voix de la commune de Villiers-le-Bâcle. Marianne GAULHET précise que la commune dispose d'un siège et d'un droit de vote au bureau et y participe tous les mois.

Guillaume VALOIS demande quels projets seront soutenus par Saint-Aubin ?

Bertrand BILLON indique que des réunions de travail sont prévues en collaboration avec la commune de Saint-Aubin sur les différents projets d'intérêt.

ELECTIONS SIAVHY

Amandine EYMARD présente le SIAHVY et ses compétences.

Elle informe que Dominique BAVOIL a été élu Président du SIAVHY.

3- ELECTIONS CPS

Fatima BAHKTI présente les nouveaux élus de la CPS. Elle informe que Grégoire de LASTEYRIE a été réélu.

Elle fait part de ses nouvelles missions au sein de la CPS : Déléguée à l'enseignement supérieur à la recherche et également en charge du conseil de développement (CODEV) et du comité éthique. Elle indique la tenue de quatre séminaires de bureau visant, lorsque cela est nécessaire, à faire évoluer les politiques publiques. Elle précise également que différentes formations sous forme de webinaires, à destination des élus communautaires et communaux, seront organisées par chaque délégation afin de présenter leurs contenus, objectifs, politiques et budgets.

Des formations tout au long de l'année seront ainsi proposées aux élus communautaires et communaux.

GROUPE DE TRAVAIL VILLIERS – SAINT-AUBIN CONCERNANT UNE AJ COMMUNE

Eric TRAN fait part du projet d'une Animation Jeune commune reposant sur une structure unique et présente les acteurs associés (groupe de travail constitué d'élus et d'habitants de Saint-Aubin et de Villiers).

Il fait état des réunions de présentation organisées auprès des parents et des adolescents, dont les retours sont globalement positifs.

Des réunions de travail seront programmées afin de définir le type de structure à mettre en place et, en fonction des contraintes identifiées, d'étudier le dispositif envisagé pour une mise en œuvre à l'horizon 2027.

Bertrand BILLON donne lecture des décisions signées depuis le dernier conseil municipal du 29 avril 2026 :

- Participations diverses sur les tarifs des classes découvertes des CP-CE1 et CE1-CE2 (sorties Kayak, poneys)
- Tarifs des services périscolaires 2026-2027
- Tarifs de frais d'écolage 2026-2027

Questions diverses :

Nadia MAQUET demande si la commune a été informée de date d'ouverture du bar.

L'ouverture officielle est prévue le 21/06, sous réserve d'un avis favorable des commissions de sécurité et hygiène. Ludwig VANDEWEGHE indique qu'une inauguration est prévue et qu'il rencontrera la propriétaire concernant la mise en place de celle-ci.

Rémy GRÜNBLATT demande à Guillaume VALOIS s'il a été informé lors de sa mandature de la mise en place d'une caméra de surveillance au bar ?

Guillaume VALOIS répond que non.

Guillaume VALOIS demande si une commission de sécurité de la salle Foujita et de la halle des sports a eu lieu et si oui, il souhaiterait être informé si des sujets particuliers ont été recensés.

Une commission de sécurité a eu effectivement eu lieu en mars, Luc COYETTE répond que la commission s'est plutôt bien passée, cependant une demande a été formulée concernant la nécessité d'informer et de former les utilisateurs des salles et responsables d'associations à l'utilisation des moyens de secours (extincteurs, boutons d'ouvertures des trappes de désenfumage...).

Bertrand BILLON informe qu'une communication a été faite suite à la survenance de plusieurs cas de teigne au dojo et à l'école.

Jérémy FERRAND indique que les élus ont été informés durant les vacances scolaires d'un cas de teigne par Aurélie MARTIN. Il explique la procédure de suivi des cas mise en place suite aux recommandations de l'ARS : une communication rapide a été faite auprès des parents afin qu'ils puissent prendre les précautions nécessaires, une déclaration à l'ARS, puis suivi des cas détectés et information à l'ARS. Il indique que depuis, 3 nouveaux cas ont été recensés, les locaux (école, dojo)

ont été désinfectés avec des produits fongicides appropriés afin de prévenir la propagation. Cette désinfection a été reconduite durant plusieurs semaines.

Fatima BAHKTI informe de la tenue d'une réunion publique « rencontre citoyenne » prévue le 5 juin prochain en mairie.

Fatima BAHKTI informe qu'il a été décidé d'instaurer des permanences élus en mairie, deux fois par mois, le samedi matin de 10h00 à 12h00, alignées avec les permanences du bâtiment technique.

Rémy GRÜNBLATT informe de la mise en place d'une section « actualité délégations » sur le site Web de la commune. Celle-ci sera alimentée par les élus en charge des délégations. Il indique que la communication sera faite dans les semaines à venir et qu'il sera également possible pour les élus de la minorité de disposer d'un espace sur le site Web de la commune.

Flore LARDANT fait un retour sur la commission d'attribution des places en crèche et indique que 80 % des demandes ont été couvertes ce qui est considéré comme satisfaisant. Elle indique que les personnes qui n'ont pas obtenu de place ont pu trouver un autre mode garde.

Amandine EYMARD informe que la cantine scolaire a fait l'objet d'une inspection des services vétérinaires de la DDPP. L'inspection s'est bien passée, quelques recommandations ont été formulées notamment la mise en place d'une procédure de contrôle de la température des repas, qui devra être effectuée quotidiennement à 7h30 du matin, en présence du prestataire 'Yvelines Restauration ».

Question du public sur l'entretien de la végétation aux abords de la RD95 : Les herbes sont très hautes et masquent le panneau de signalisation.

Fatima BAHKTI répond que le Département serait informé de ce point pour action lors de la prochaine réunion prévue début juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h01.

Fait à Villiers-le-Bâcle, le 24/06/2026

Le Secrétaire de séance,

Luc COYETTE

Le Maire,

Bertrand BILLON